

Le journal *La Semaine* est habilité à publier des annonces administratives, judiciaires et légales sur deux départements : la Meurthe-et-Moselle (54) et la Moselle (57)

# Annonces légales

## de Moselle

# 57

### Créances salariales

#### AVIS DE DEPOT DES RELEVÉS DES CREANCES SALARIALES

De l'entreprise  
**SAS BOUCHERIE DANIEL**  
ayant siège social  
22 Rue Mangin  
57000 METZ

Le Liquidateur Judiciaire de l'entreprise ci-dessus, informe les salariés, que l'ensemble des relevés de créances résultant d'un contrat de travail est déposé au greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE METZ.

Le présent avis fait courir le délai de deux mois dans lequel, sous peine de forclusion, le salarié dont la créance a été omise en tout ou partie sur un relevé ou s'est trouvée contestée, doit saisir le conseil des Prud'hommes.

**Maître Marie CAPPELLE**  
Mandataire Judiciaire  
15 Quai Félix Maréchal  
57000 METZ

AJL000044848

#### AVIS DE DEPOT DES RELEVÉS DES CREANCES SALARIALES

Avis aux salariés  
De l'entreprise  
**SARL JEANREST**  
« LE CHARLEMAGNE »  
ayant siège social  
15 le Quoity  
57160 LESSY

Le Liquidateur Judiciaire de l'entreprise ci-dessus, informe les salariés, que l'ensemble des relevés de créances résultant d'un contrat de travail est déposé au greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE METZ.

Le présent avis fait courir le délai de deux mois dans lequel, sous peine de forclusion, le salarié dont la créance a été omise en tout ou partie sur un relevé ou s'est trouvée contestée, doit saisir le conseil des Prud'hommes.

**Maître Marie CAPPELLE**  
Mandataire Judiciaire  
15 Quai Félix Maréchal  
57000 METZ

AJL000044872

#### AVIS DE DEPOT DES RELEVÉS DES CREANCES SALARIALES

Avis aux salariés  
De l'entreprise **SAS ATC AGRI**  
**TERROIR COMMUNICATION**  
ayant siège social  
23 Rue Dupont des Loges  
57000 METZ

Le Liquidateur Judiciaire de l'entreprise ci-dessus, informe les salariés, que l'ensemble des relevés de créances résultant d'un contrat de travail est déposé au greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE METZ.

Le présent avis fait courir le délai de deux mois dans lequel, sous peine de forclusion, le salarié dont la créance a été omise en tout ou partie sur un relevé ou s'est trouvée contestée, doit saisir le conseil des Prud'hommes.

**Maître Marie CAPPELLE**  
Mandataire Judiciaire  
15 Quai Félix Maréchal  
57000 METZ

AJL000044868

#### AVIS DE DEPOT DES RELEVÉS DES CREANCES SALARIALES

Avis aux salariés  
De l'entreprise **SAS PIXEL6TM**  
ayant siège social  
23 Rue Dupont des Loges  
57000 METZ

Le Liquidateur Judiciaire de l'entreprise ci-dessus, informe les salariés, que l'ensemble des relevés de créances résultant d'un contrat de travail est déposé au greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE METZ.

Le présent avis fait courir le délai de deux mois dans lequel, sous peine de forclusion, le salarié dont la créance a été omise en tout ou partie sur un relevé ou s'est trouvée contestée, doit saisir le conseil des Prud'hommes.

**Maître Marie CAPPELLE**  
Mandataire Judiciaire  
15 Quai Félix Maréchal  
57000 METZ

AJL000044867

## Enquête publique

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet de modification N° 1 du PLU de la commune de BERTRANGE

Par arrêté n°5-2025, le Maire de BERTRANGE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme. A cet effet, Monsieur Alain CHANTEPIE, Officier supérieur retraité, en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Raymond FRANZKE, directeur des ventes en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant, ont été désignés par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG. L'enquête se déroulera à la Mairie de BERTRANGE, sur 30 jours, du 24 février au 25 mars 2025 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur Jean-Luc PERRIN Maire est la personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie de BERTRANGE, les :

- Lundi 24 février de 09h00 à 11h00
- Jeudi 06 mars de 16h00 à 18h00
- Samedi 15 mars de 10h00 à 12h00
- Mardi 25 mars de 16h00 à 18h30

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie. Les pièces du dossier et le registre d'enquête pourront être consultés ou renseignés aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie :

- Lundi 8H05 - 11H55 et 14H00 - 17H25
  - Mardi 8H05 - 11H55 et 14H00 - 18H25.
  - Mercredi 8H05 - 11H55
  - Jedi 8H05 - 11H55 et 14H - 17H25
  - Vendredi 8H05 - 11H55 et 14H - 16H.
- Les observations sur le projet de modification N°1 du PLU pourront être consi-

gnées sur le registre d'enquête déposé en Mairie.

- Les observations pourront être également adressées par écrit en Mairie, 4 Grand Rue 57310 BERTRANGE, au nom de Monsieur le commissaire enquêteur.

- Les observations pourront être également adressées par courrier électronique à l'adresse suivante

**commune@bertrange.fr**

Objet « Enquête Publique – Modification n°1 du PLU ».

L'avis de l'autorité administrative de l'État, compétente en matière d'environnement est consultable sur le site internet suivant :

<https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr>

**developpement-durable.gouv.fr**

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, un mois après la date de clôture de l'enquête et ce, pour une durée d'un an.

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site internet [www.bertrange.fr](http://www.bertrange.fr)

Les observations et remarques du public transmises par voie postale ou par courrier électronique ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur durant ses permanences sont consultables en Mairie et sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant la durée de l'enquête. Le Conseil Municipal de la Commune de BERTRANGE est l'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation de la modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme. La délibération est transmise au Préfet de la Moselle pour approbation. Une fois le dossier déposé en préfecture, le Préfet disposera de deux mois pour approuver par arrêté la modification du PLU. A l'expiration du délai le Préfet est réputé avoir approuvé la modification.

Le Maire,

Jean-Luc PERRIN

AJL000044883

## Tribunaux

### TRIBUNAL JUDICIAIRE DE METZ Première Chambre Civile Section des Procédures Civiles

N° RG 24/00038 N° Portails  
DBZJ-W-B71-KZ7X (NL)

Jugement du 07 Janvier 2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de

**M. Tristan William BOCERAN**  
36D Rue de la Paix  
57120 ROMBAS

Insolvabilité Notoire fixée au 03 juin 2024

**Juge Commissaire :**  
**V. ROSSBURGER**

Juge Commissaire suppléant:  
**C. BAZELAIRE**

**Mandataire Judiciaire :**  
**Selarl MJ AIR prise en la personne de**  
**Maitre Nadège LANZETTA 6 Place du**  
**roi Georges 57000 METZ**

Les créanciers sont invités à remettre à leur représentant une déclaration de créance dans un délai de deux mois à compter de la publication du Jugement au BODACC.

Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de France métropolitaine.

METZ, le 07 Janvier 2025  
Le Greffier,

AJL000044855

Entrepreneurs,  
votre annonce  
légale en 3 clics  
sur  
lasemaine.fr

Les + de La Semaine

Délais courts (réception  
des annonces jusqu'à  
mardi 12 h)

Réception immédiate  
de l'attestation de parution

Relecture attentive  
de votre annonce  
par un expert

La garantie d'un lectorat  
de professionnels